

Par arrêté du 5 décembre 1978, Melle Fatiha Bouamrane est titularisée dans le corps des administrateurs, et rangée au 1er échelon, indice 320, à compter du 1er septembre 1977.

Par arrêté du 5 décembre 1978, Melle Dalila Bouçetta est nommée en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affectée au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Salim Samoudi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Mohamed Hammoutenne est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Hocine Ouadah est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Tahar Hamdi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère des industries légères.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Mansour Lemtal est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 7ème échelon, indice 470, à compter du 26 août 1977, et conserve à cette même date, un reliquat d'ancienneté de 1 an.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Abdelhamid Si Afif est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Mohamed Ali Seridi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Rabah Aouabdia est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Messaoud Djari est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 décembre 1978, M. Tidjani Saadouni est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 13 décembre 1978, M. Mohand Ou Lahcen Mouhou est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 13 décembre 1978, les dispositions de l'arrêté du 11 juin 1978 portant nomination de M. Abdelkader Meghazi en qualité d'administrateur stagiaire, sont annulées.

Par arrêté du 13 décembre 1978, la démission présentée par M. Ramdane Ramdani, administrateur stagiaire, est acceptée, à compter du 6 octobre 1978.

Par arrêté du 13 décembre 1978, les dispositions de l'arrêté du 30 juin 1978 portant nomination de M. Abdelkrim Belalouer en qualité d'administrateur stagiaire, sont annulées.

Par arrêté du 13 décembre 1978, M. Messaoud Abdallah est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du 13 décembre 1978, M. Mohamed Arezki Immoune est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté à la Présidence de la République.

Par arrêté du 17 décembre 1978, Melle Yamina Kouidri est nommée en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affectée au ministère de l'énergie et des industries pétrochimiques.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets du 31 décembre 1978 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret du 31 décembre 1978, il est mis fin, à compter du 31 mars 1976, aux fonctions d'ambassadeur, extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume du Maroc, exercées par M. Noureddine Delleci, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 31 décembre 1978, il est mis fin, à compter du 20 mars 1976, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République islamique de Mauritanie, exercées par M. Salih Benkobi, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 31 décembre 1978, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République démocratique du Soudan, exercées par M. Abdelaziz Benhassine, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 31 décembre 1978, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République arabe du Yémen, exercées par M. Saad Eddine Noulouat, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 31 décembre 1978, il est mis fin, à compter du 1er juin 1973, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès